

28 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28-03-2003

Prime aux agents de la Monnaie royale

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal instaurant une prime de production euro en faveur des agents de la Monnaie royale de Belgique.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal instaurant une prime de production euro en faveur des agents de la Monnaie royale de Belgique.

Ce projet porte sur l'attribution, pour 2002, d'une prime de 1.487,37 euros (+indexation) à tous les membres du personnel de la Monnaie royale de Belgique aux conditions suivantes : - démonétisation et envoi aux fonderies pour le 31 décembre 2002 de toutes les pièces de francs belges, rentrées pour le 30 novembre 2002, au plus tard; - fourniture au Fonds monétaire de toutes les pièces en euro, commandées au plus tard le 30 novembre 2002 pour le 31 décembre 2002 et ce, sous emballage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>